



focus 8/09
Décembre

Fibres optiques: partager les risques et les chances

Considérant les derniers développements dans le «FTTH» («Fibre to the Home» – soit l'infrastructure en fibres optiques sur le dernier kilomètre), je constate qu'une collaboration entre Swisscom et les Services industriels municipaux serait tout à fait judicieuse pour autant que les conditions commerciales soient adéquates, sous peine de voir Swisscom bénéficier d'un subventionnement transversal. Or, souvent, les Services industriels disposent de meilleurs canaux et de meilleures conduites. Une collaboration permettra de réaliser l'infrastructure en fibres optiques plus rapidement et sans constructions parallèles, dans l'intérêt du pays.

Pour les villes et leurs Services industriels, l'analyse des chances et des risques est complexe. On évoque souvent la naissance d'un nouveau marché grâce au FTTH. Ceci est inexact, dans la mesure où les clients finaux n'achètent pas une nouvelle technologie mais de meilleurs services. L'argument pertinent est celui du marché actuel à large bande qui, contrairement au marché de la téléphonie mobile au début de la libéralisation, est relativement mûr et présente même des tendances à la saturation. Les parts de marché s'élèvent à près de 70% pour l'ADSL et à 30% pour les réseaux câblés qui pourront, grâce aux progrès techniques, défendre leur place quelques années encore.

Swisscom est le leader incontesté de l'ADSL, domaine où l'opérateur détient 75% du marché. Si les réseaux à fibres optiques étaient dispo-

nibles demain, le marché FTTH aurait la même configuration car ce sont les actuels clients de l'ADSL qui seraient, en première ligne, intéressés. Il est même prévisible que tous les autres prestataires de services ne passeront pas sur les fibres des Services industriels, et Swisscom augmentera encore sa part de marché.



Il est à mes yeux clair que le raccordement FTTH représente un travail contractuel complexe et asymétrique entre les constructeurs de réseaux et les exploitants de ce dernier. Il ne peut pas s'agir uniquement de partage des risques. Il faut aussi considérer que les chances sont réparties de façon inégale! Si le grand écart échoue, les Services industriels municipaux seront perdants et la politique devra, une nouvelle fois, intervenir.

Pour réduire l'asymétrie avec Swisscom, les villes et leurs Services industriels devraient créer des conditions plus avantageuses en rassemblant les connaissances techniques, économiques et juridiques dont elles disposent. Une plus grande transparence et des échanges d'informations entre Services industriels sont requis.

Toute la branche est en train de chercher des solutions pour éviter une intervention politique. Cela est évidemment souhaitable. Mais nous en sommes encore très éloignés.

Louis

Dr. Fulvio Caccia, président de l'Asut (Association suisse des télécommunications)

Chère lectrice, cher lecteur,

La future infrastructure de transferts des données est en train de voir le jour dans plusieurs villes de Suisse. Celles-ci doivent faire face à des questions identiques concernant le raccordement en fibres optiques sur le dernier kilomètre. C'est pourquoi, en mai dernier déjà, l'Union des villes suisses a mis en place un groupe de travail pour plancher sur cette thématique complexe. Le présent «focus» s'y consacre également.

Nous vous remercions chaleureusement pour l'intérêt que vous avez témoigné tout au long de l'année aux thèmes qui font bouger la Suisse urbaine d'aujourd'hui! En vous souhaitant une bonne lecture, nous vous présentons aussi tous nos vœux pour de belles et heureuses fêtes et une belle nouvelle année!

La rédaction de «focus»



Sommaire

Partager les chances et les risques	1
«Il faut réfléchir aujourd'hui à l'infrastructure de demain»	2
Fibres optiques: coordonner les travaux pour garantir la concurrence	3
Retour sur la session, consultations CTA, Projet du territoire suisse, Fonds d'infrastructure	4
Agenda	6

«Il faut réfléchir aujourd’hui à l’infrastructure de demain»

Ernst Wohlwend, maire de Winterthur, 2e vice-président de l’Union des villes suisses



Cette année, le Comité de l’Union des villes suisses s’est penché plusieurs fois sur le thème des fibres optiques. Pourquoi?

Les besoins en connexions à large bande ne cessent de croître et les capacités des réseaux existants, en cuivre, seront bientôt épuisées. La tendance ne sera pas renversée, au contraire, puisque la mise en réseau de la société de l’information dans laquelle nous vivons va augmenter. Une ville a le devoir de réfléchir aujourd’hui à l’infrastructure de demain et elle se doit de lancer les démarches nécessaires.

Quels buts les villes qui s’engagent dans la construction de réseaux à fibres optiques visent-elles?

Un réseau de télécommunications est aujourd’hui un service de base, tout comme l’approvisionnement en énergie ou les réseaux de transports. Les pouvoirs publics en sont responsables. Si on délègue cette responsabilité à des entreprises privées qui visent le profit à court terme, on court le risque que les investissements ne soient pas suffisants.

Comment les villes gèrent-elles les risques constitutifs d’un investissement dans la fibre optique?

Il va de soi que de tels investissements, énormes et très longs, comportent des risques considérables. C’est pourquoi nos experts sont en train d’élaborer un modèle commercial qui devrait garantir le succès à long terme. Nous nous posons notamment la question des possibilités de coopération avec les exploitants actuels de réseaux.

A Winterthur, quelle est l’importance concrète d’un raccordement en fibres optiques?

Nous pensons qu’une grande partie des usagers profitera des fibres optiques. La répartition internationale des réseaux à fibres optiques permettra de nouvelles applications que nous ne pouvons absolument pas envisager en détail aujourd’hui. Il ne s’agit pas seulement d’usages privés pour le multimédia. Les réseaux de distribution d’énergie sont aussi concernés, par exemple avec le guidage d’installations de production décentralisées. Un réseau à fibres optiques peut répondre à ces nouvelles exigences.

Si nous n’investissons pas aujourd’hui dans cette infrastructure, nous perdrons, dans quelques années, un avantage compétitif.

Quels défis devez-vous relever, à Winterthur?

Un réseau à fibres optiques est un investissement à long terme qui doit répondre à des besoins futurs. L’infrastructure actuelle peut encore couvrir la majorité des besoins. Pour ne pas se retrouver avec des investissements inutiles sur les bras et pour pouvoir amortir les montants dépensés, il nous faut réussir, et rapidement.

Nous devons donc nous positionner auprès de clients potentiels et des prestataires de nouvelles technologies. Ce qui nous place en concurrence avec les exploitants de réseaux qui dominent actuellement le marché. Ceux-ci mettent évidemment tout en œuvre pour ne pas perdre leurs clients et cherchent à séduire avec des produits nommés «Fiber Power», même si ceux-ci utilisent les réseaux en cuivre, ou en construisant des réseaux parallèles aux nôtres, dans les bâtiments. Dans le cas des coopérations de construction, les rapports de force sont très disparates.

A quoi ressemblera la ville de Winterthur dans 20 ans?

La qualité de la vie culturelle et de l’offre en formation de Winterthur continuera à attirer les grandes entreprises, les PME et les jeunes pousses. Nous avons de bons raccordements en transports, par la route et le rail, sommes proches de l’aéroport de Zurich, pouvons compter sur des travailleurs qualifiés et les prix du terrain et de l’immobilier sont relativement bas par rapport à d’autres villes. Ces avantages seront encore valables dans 20 ans. Et Winterthur sera toujours une ville-jardin!

Ernst Wohlwend, maire de Winterthur

Né en 1947, Ernst Wohlwend préside la ville de Winterthur depuis 2002. Il siégeait déjà à l’exécutif depuis 1992. Ce socialiste, enseignant de formation, avait été député au législatif de sa ville les 20 années précédentes. De 1979 à 1994, il a également siégé au Grand conseil.

Ernst Wohlwend est membre du Comité de l’Union des villes suisses, dont il assume la deuxième vice-présidence depuis 2009.

Coordonner les travaux, garantir la concurrence!

Fredy Brunner, conseiller communal et directeur des Services techniques de St-Gall, président du Groupe de travail «Fibres optiques» de l'UVS

De nombreux experts en télécommunications affirment que les flux de données seront bientôt pris en charge par la fibre optique, en tout cas dans les régions très peuplées. Plusieurs villes suisses sont également de cet avis et investissent dans ces nouveaux réseaux. Les défis et les questions qui se posent concernent, peu ou prou, toutes les villes et communes de Suisse.

En 2007, lorsque les citoyens de la ville de Zurich ont approuvé la construction d'un réseau municipal à fibres optiques par 65% de «oui», la netteté du résultat avait déjà surpris les observateurs. Mais, à peine deux ans plus tard, la ville de St-Gall a voté un projet semblable à 82% de voix! La volonté de la population est claire: elle veut un réseau à large bande performant, construit et exploité par leur Service municipal.

Intérêt croissant

Le point de départ de la réflexion en faveur des réseaux à fibres optiques est fourni par l'augmentation continue de la quantité de données transmises. Ces dernières années, le besoin en large bande a en effet progressé de quelque 160% par année en moyenne. Avec leurs capacités de transmission quasi illimitées, les réseaux à fibres optiques sont assurément un critère de compétitivité pour une communauté. En construisant son propre réseau, une ville peut décider elle-même de sa densité et de sa vitesse. Les villes, dont une des tâches principales est l'approvisionnement en courant, espèrent aussi pouvoir générer des synergies entre la fibre optique et le réseau électrique, notamment dans les systèmes de guidage à distance de centrales de production décentralisées ou pour les relevés. Un réseau à fibres optiques est le partenaire idéal en ce qui concerne ces nouvelles possibilités.

Les villes ne sont pas seules à s'intéresser aux fibres optiques. Les entreprises de communication en ont aussi vu l'intérêt, parmi lesquelles Swisscom, qui veut investir des milliards et a même déjà commencé à construire dans certaines villes et certaines communes. L'opérateur et les Services industriels se livrent une course contre la montre qui risque

d'aboutir à la construction de réseaux parallèles, ce qu'aucune loi n'interdit à ce jour!

Position de l'Union des villes suisses

Tout cela suffisait pour que l'Union des villes suisses se penche sur la question. Des rues éventrées sans coordination pour la construction des raccordements irritent non seulement la population mais génèrent aussi des coûts absurdes. C'est pourquoi un Groupe de travail a élaboré tout une série de principes et de revendications.

1. Les réseaux à fibres optiques qui verront le jour dans les villes et les agglomérations doivent être construits de façon avantageuse, en dégageant le moins possible d'émissions nocives. Il faut éviter la construction de réseaux parallèles. Les villes demandent un moratoire sur les travaux pendant les négociations entre les Services industriels et Swisscom, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé sur une coordination des travaux.
2. Un réseau à fibres optiques permet de proposer à la population une offre complète en prestations à large bande. Condition à cela: l'accès au réseau doit être simple et identique pour tous les prestataires de services.
3. Les villes soutiennent le modèle à plusieurs fibres. En vue d'un partage équilibré des risques, elles demandent que les taxes d'utilisation du réseau et les taxes d'entretien soient fixées en fonction des parts de marché respectives.
4. Swisscom et les Services industriels des villes ne peuvent pas faire l'impasse sur une collaboration, ne serait-ce que dans l'intérêt d'un raccordement performant

d'un point de vue économique. Un rapport de confiance mutuelle doit s'instaurer. C'est pourquoi nous demandons que les partenaires renoncent à toute clause de confidentialité dans leurs contrats.

5. Les villes estiment que la réalisation des réseaux à fibres optiques durera normalement environ dix ans à partir du «roll-out», soit le début des travaux. Les coûts d'installation dans les immeubles devraient être pris en charge lors du premier raccordement d'un foyer.

Le modèle de St-Gall

La ville de St-Gall a réussi à trouver un accord avec Swisscom, qui tient compte des intérêts des deux partenaires. Le réseau sera construit et, plus tard, entretenu par les Services industriels municipaux. Tous les opérateurs intéressés doivent obtenir un accès le plus simple possible et le plus avantageux possible au réseau. Les particuliers et les PME seront raccordés par des réseaux à plusieurs fibres, ce qui répond à une revendication de Swisscom et garantit, dans le même temps, un accès au réseau sans discrimination à tous les prestataires de services. Celui qui utilise le réseau paye selon sa part de marché.

Le contexte et les conditions cadres sont très différents d'une ville à l'autre. Le modèle st-gallois ne peut assurément pas être repris tel quel. Mais les discussions au sein du Groupe de travail «Fibres optiques» ont aussi montré que de nombreuses villes et communes font face à des questions semblables. De plus, il ne fait pas de sens que chaque ville cherche une solution unique. Les villes devraient se montrer unies face aux autres acteurs de la fibre optique. Travaillons-y!

Fredy Brunner, Conseiller communal et directeur des Services techniques de St-Gall. Il représente l'Alliance des villes pour le climat sur le plan européen et préside le groupe de travail «Fibres optiques» de l'Union des villes suisses.

Retour sur la session d'hiver

Lors des votations finales, les Chambres fédérales ont adopté onze objets, parmi lesquels la Loi sur les moyens alloués aux parlementaires, une révision partielle de la LPP et trois adaptations des acquis de Schengen.

Encouragement de la culture

La toute nouvelle Loi sur l'encouragement de la culture est sous toit. Les villes, qui jouent un rôle de premier plan dans la politique culturelle en Suisse, ont suivi le débat avec attention. Les Chambres ont finalement choisi la version du Conseil des Etats en ce qui concerne les compétences stratégiques de Pro Helvetia: c'est le Conseil fédéral qui fixera les objectifs stratégiques de la fondation.

Politique de l'énergie: compromis

Les délibérations sur l'initiative populaire «pour des eaux vivantes» sont également terminées. La révision de la Loi sur la protection des eaux forme un contre-projet indirect suffisant pour les auteurs de l'initiative, qui ont retiré leur texte. Le compromis contient des mesures contre les éclusées qui seront financées notamment par une taxe de 0,1 centime par kilowattheure. En outre, les prescriptions sur les débits résiduels seront assouplies pour les ruisseaux de haute montagne.

Autre compromis très helvétique: l'augmentation de la redevance hydraulique a été

combinée avec l'adaptation du montant maximal du supplément pour les énergies renouvelables (de 0,6 à 0,9 centime par kilowattheure). Le projet est transmis au Conseil des Etats. Celui-ci a déjà approuvé, en tant que premier Conseil saisi du dossier, une modification de la Loi sur l'énergie qui permet l'introduction sur le plan national d'un certificat énergétique unifié pour les bâtiments. L'UVS s'engagera, dans la perspective du débat au Conseil national, pour que les villes et les communes puissent avoir leur part dans les contributions globales destinées à l'information et à la formation.

La troisième semaine de session, à l'heure des questions, le Conseil fédéral a annoncé que le DETEC vérifierait que les villes et les communes puissent être intégrées dans le comité des partenaires du programme national d'assainissement des bâtiments. Il répondait à une question du conseiller national Kurt Fluri (PLR/SO), membre du Comité de l'UVS.

Assurance-chômage et Loi sur la poste

Le Conseil des Etats avait déjà décidé d'assainir l'assurance-chômage principalement par le biais de coupes dans les prestations. Le Conseil national a malheureusement encore renforcé cette optique. Les jeunes et les personnes qui sont depuis longtemps sans emploi risquent de devoir se tourner vers l'aide sociale plus rapidement qu'aujourd'hui. Les villes et les

communes estiment que ce report des charges sur le niveau communal est inacceptable.

Dans le débat sur la Loi sur l'organisation de la Poste, le Conseil des Etats a décidé de transformer la Poste en une société anonyme de droit public, sous contrôle de la Confédération. Les sénateurs ont aussi décidé de lever la garantie d'Etat et le privilège fiscal dont jouit actuellement le géant jaune. Mais ils ont refusé d'accorder une licence bancaire à Postfinance.

Interventions parlementaires

L'insuffisance de moyens accordés au fonds d'infrastructure a suscité le dépôt de deux motions. La vice-maire de Thoun, Ursula Haller (PBD/BE) et le conseiller aux Etats Werner Luginbühl (PBD/BE) demandent au Conseil fédéral de présenter une planification financière solide avec des délais réalistes et un financement suffisant du fonds d'infrastructure.

Dominique de Buman (PDC/FR) a déposé une interpellation demandant au Conseil fédéral quand et comment la motion – déjà adoptée – sur l'ancrage de la politique d'agglomération serait intégrée dans la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Kurt Fluri (PLR/SO) a également choisi la voie de l'interpellation pour poser tout une série de questions sur les développements actuels dans le raccordement en fibres optiques dans les villes et les agglomérations.

Procédures de consultation

Faire vivre le principe tripartite dans l'ordonnance sur le CO₂!

Les villes et les communes jouent un rôle clé dans la mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace. Les 200 «cités de l'énergie» en Suisse, qui comptent plus de la moitié de la population du pays, s'engagent pour une utilisation plus économique de l'énergie et pour les énergies renouvelables. La Confédération ne peut se passer des villes et des communes si elle veut atteindre ses objectifs pour encourager l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Pour les villes, il n'est donc pas admissible que le projet de consultation de la révision de l'ordonnance CO₂ concernant la mise en œuvre du programme national d'assainissement des bâtiments ne respecte pas le prin-

cipe tripartite, d'autant plus que celui-ci a fait ses preuves. C'est pourquoi l'UVS demande que les associations des communes et des villes soient représentées au moins dans la commission d'experts du programme.

Programmes d'agglomérations de la deuxième génération: de la souplesse!

Le fonds d'infrastructure fournit enfin, depuis début 2008, un instrument de cofinancement pour les projets de transports d'importance, dans les villes et les agglomérations. Le manque de moyens financiers et des critères administratifs trop étroits menacent cependant de réduire l'exercice à néant, avant même qu'il n'ait véritablement démarré (voir, page 5, l'article sur la libération des moyens financiers pour les programmes d'agglomé-

ration de la première génération). Appelée à se prononcer sur les Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de la deuxième génération, l'UVS demande que divers points soient retravaillés.

La participation de la Confédération devrait ainsi continuer à être fixée en pourcents. En outre, les mesures de mise en valeur de l'espace public ou dans les domaines de la gestion du transport ou de la mobilité devraient pouvoir être considérées comme des prestations propres et être soutenues à ce titre. Il faut aussi tenir compte, dans les programmes de la deuxième génération, des travaux déjà effectués dans les agglomérations. Enfin, les villes plaident pour davantage de souplesse dans les délais, car construire en contexte urbain est toujours complexe.

Conférence tripartite sur les agglomérations: l'avenir d'un modèle d'avenir

La Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), plate-forme centrale des différents niveaux institutionnels suisses – entre dans une phase importante. Les bases qui institutionnalisent le travail de la CTA, dotée d'un statut de projet depuis son lancement en 2001, sont en cours d'élaboration.

Une étude a également été lancée sur la compensation des charges dans les agglomérations. Il s'agit, d'une part, de garantir financièrement la politique d'agglomération et, d'autre part, de continuer à développer les mécanismes déjà existants.



Financement des fonds d'infrastructure – note insuffisante!

Le fonds d'infrastructure créé en 2008, notamment grâce à la véhémence insistante de l'Union des villes suisses, menace de tourner à la mascarade. Selon le message sur la libération des moyens financiers pour les programmes d'agglomération de la première génération, le Conseil fédéral s'engage certes à libérer ces moyens à partir de 2011. Mais ils ne le seront en fait qu'à partir de 2015 avec des montants insuffisants. De plus, les projets pourraient être repoussés et le versement des contributions du fonds pourrait encore se faire attendre au-delà de 2017 dans le cas où le Conseil fédéral réduit encore le fonds déjà tenu, comme il menace de le faire dans le cadre du programme de consolidation des finances. De nombreux projets urgents seraient considérablement retardés. Les villes, les communes et les cantons seraient obligés de pré-financer les projets de façon très large et à long terme, ce qui n'est pas toujours possible. Tout cela contredit les intentions et les objectifs des programmes d'agglomération et du fonds d'infrastructure.

Le message du Conseil fédéral donne réalité à une crainte exprimée par l'Union

Projet de territoire suisse: la procédure d'audition lancée au printemps

Le projet de territoire suisse est en train de subir une nouvelle correction. Les profils des différents espaces d'action et les recommandations qui leur seront faites doivent devenir plus concrets.

Berne, en tant que «région de la capitale suisse» et centre politique, est, en l'état actuel, placée sur un pied d'égalité avec les trois espaces métropolitains, une revendication également soutenue par l'Union des villes suisses. La procédure d'audition sera lancée de façon tripartite au printemps prochain.

Brèves

Plate-forme d'informations «Concilier vie professionnelle et vie familiale»

Créée il y a quelques semaines, la plate-forme d'informations «Conciliation travail-famille» présente les instruments développés par les cantons, les villes et les communes dans ce domaine. Elle constitue une aide pour développer des mesures politiques. La plate-forme est une prestation de service de la Confédération destinée aux cantons, aux communes et aux autres milieux qui cherchent des solutions pour améliorer la conciliation entre travail et famille (politiciens, groupes d'intérêt, associations).

Informations: www.travailetfamille.admin.ch

Colloque spécialisé «Bénévolat»

Le bénévolat est une condition très importante de la vie sociale, mais aussi du bon fonctionnement des institutions politiques, surtout dans les communes. Une journée spécialisée organisée par l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et d'autres partenaires le 25 novembre 2009 a permis de montrer que la prise de conscience de la valeur du bénévolat a progressé dans la société. Les prix «Commune bénévole»/«Ville bénévole» ont été remis aux communes de Visperterminen et Thalwil, ainsi qu'au projet «schappo» du canton de Bâle-Ville. L'UVS adresse ses sincères félicitations aux lauréats!

Cours de la KBOB

La Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) propose depuis plusieurs années déjà un programme de formation CAS (Certificate of Advanced Studies) de manager de projet de construction (en allemand). La prochaine édition se fera avec la Haute école spécialisée de Lucerne et commencera le 1er septembre 2010.

La conférence élargit en outre son offre avec deux programmes CAS dans le domaine de la gestion immobilière et du facility management. Ils sont organisés (en allemand) en collaboration avec la HES architecture, bois et construction de Berthoud.

Informations: www.bbl.ch/kbob

Agenda

Union des villes suisses UVS

26 / 27 août 2010

Journée des villes 2010 à Zurich – **à retenir!**

Renseignements: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@uniondesvilles.ch

Initiative des villes: Politique sociale

7 mai 2010

Conférence sur le thème de la pauvreté à Neuchâtel

Renseignements: Initiative des villes: politique sociale, téléphone 041 208 81 32, info@staedteinitiative.ch

Conférence des Directrices et Directeurs de police des villes suisses CDPVS

22 / 23 avril 2010

Assemblée générale à Coire

Renseignements: Andrea Bucher, téléphone 044 411 70 26, andrea.bucher@zuerich.ch

Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux CSSM

18 juin 2010

Assemblée générale à Coire

Renseignements: Urs Müller, téléphone 044 832 62 40, urs.mueller@wallisellen.zh.ch

27 / 28 janvier 2010

10 ans de développement des quartiers: rétrospective et perspectives à Lucerne

Renseignements: Beatrice Durrer Eggerschwiler, beatrice.durrer@hslu.ch

7 / 8 mai 2010

Chasse au trésor: Journée suisse des déchets et des ressources

Renseignements: Sébastien Piguet, téléphone 021 624 64 62, sebastien.piguet@rds-sa.ch, www.aktionstag.ch

Impressum

Editeur: Union des villes suisses (UVS), Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Rédaction: Renate Amstutz, Ariane Gigon (et traduction), Christina Grab, Martin Tschirren. Photos: Rolf Siegenthaler

Téléphone: 031 356 32 32, Fax: 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch

Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch